

Conclusion

La situation internationale au chapitre des droits de la personne est actuellement difficile, voire éprouvante. J'espère avoir clairement fait ressortir que le gouvernement canadien s'en préoccupe grandement et qu'il fait tous les efforts multilatéraux et bilatéraux possibles pour remédier aux problèmes, où qu'ils se produisent. Malgré des perspectives assez sombres à cet égard, il n'y a pas lieu de désespérer. Les droits de la personne ne seront mieux respectés dans le monde que dans la mesure où les futurs dirigeants seront éduqués dans le respect des normes internationalement reconnues. Les progrès sont lents, mais progrès il y a. À peine plus de cent ans se sont écoulés depuis l'abolition universelle de l'esclavage, et les empires coloniaux n'ont été démembrés que dans les trente dernières années. Je signale au passage que l'ONU a grandement accéléré leur déclin. Il n'y a donc pas lieu de croire que la communauté internationale ne pourra également, avec le temps et la volonté politique nécessaire, résoudre les grands problèmes contemporains en matière de droits de la personne. Il s'agit là d'une tâche qui prendra des décennies - qui mobilisera même des générations. Je puis vous assurer que le Canada continuera d'appuyer toute mesure pratique et concrète visant la promotion de cet objectif.

Je vous remercie de votre attention.